



8 mars 2023 n°187



CFR Retraite

Réforme des retraites :

Vote du projet gouvernemental de loi encore problématique !

Terminant mon article AFJ de février, j'avais espéré que les manifestations et les grèves annoncées ne perturberaient pas trop le cheminement de la proposition d'un texte de loi vers sa version finale, la plus partagée possible et applicable dès l'été 2023. J'étais loin du compte ! Les débats, très houleux, ne sont pas allés à leur terme et se sont déroulés dans une grande confusion qui n'a pas servi l'image du parlement ni celle des partis qui y étaient représentés. Sur les 20 articles du projet de loi, seulement 2 ont été mis au vote. Le fameux article 7, qui fait passer l'âge de départ à la retraite de 62 à 64 ans, en

quelque sorte le cœur de la réforme, n'a pas pu être débattu. Les tentatives de précipiter les débats, comme par exemple cette réflexion d'un parlementaire : « *Ayant gagné, en 30 ans, 8 années d'espérance de vie pour les hommes et 6 ans pour les femmes, il n'est pas anormal que, vivant beaucoup plus longtemps, on travaille aussi un peu plus longtemps.* » n'avaient pas la moindre chance d'être retenues. Après le rejet de milliers d'amendements, d'interruptions de séance, un brouhaha permanent et des attaques personnelles, l'examen possible de la réforme s'est achevé vendredi 17 à minuit comme

imposé par la loi. Certains débats ont été véritablement violents et peuvent peser sur l'attractivité de la France. Sans chercher les causes principales de cette violence, on peut se demander si la place occupée durant cette session parlementaire par les chaînes d'information et les réseaux sociaux ne compte pas un peu.

Les sénateurs vont maintenant reprendre le problème le 2 mars dans une phase, espérons-le, plus apaisée. Leur culture assez traditionnelle du compromis sera peut-être bénéfique. Nous verrons, mais la journée du 7 mars sera une journée syndicale comme les précédentes contre le projet de réforme, avec ou sans radars médiatiques. L'appel des syndicats, unis, à « *bloquer le pays* » est tout sauf anodin. Retenons notre souffle !

Efficacité des réformes : quelques chiffres

La CNAV verse les retraites de base des salariés du secteur privé et celles des indépendants. Elle fait état en 2022 d'un âge de départ moyen de 63,1 ans contre 62,8 en 2020. Sa « directrice des



statistiques » souligne que cette évolution, qui dure depuis environ 10 ans, « *ne doit rien au hasard* » et que c'est bien la réforme Woerth/Sarkozy de 2010 (passage de 60 à 62 ans avec annulation de la décote à 67 ans) ainsi que, dans une moindre mesure, la réforme Touraine de 2014 allongeant la durée de cotisation, qui expliquent ces chiffres et donc l'efficacité de ces réformes. Ce mouvement n'arrête pas jusqu'ici la croissance du nombre d'allocataires du régime général à servir. Il est passé de 10 millions il y a 20 ans à 15 millions actuellement, reflétant surtout l'augmentation de l'espérance de vie.

Champ d'application de la réforme aux fonctionnaires :

La réforme s'appliquera de façon identique au privé et au public, aussi bien pour le recul progressif de l'âge d'ouverture des droits que pour l'allongement de la durée de cotisation. Les fonctionnaires pourront bénéficier du dispositif de retraite progressive jusqu'à maintenant réservé aux salariés du privé. Les années de service des contractuels devenant fonctionnaires seront intégralement prises en compte s'ils sont titularisés.

L'emploi des seniors : comment ne pas s'en séparer et en embaucher d'autres et le problème des carrières longues sont devenus aujourd'hui les sujets majeurs qui reviennent le plus souvent au cours des échanges entre des représentants de l'exécutif et des salariés. Elisabeth Borne, en « *opération déminage* » quelquefois délicate, ne perd pas une occasion de marteler que « *4 Français sur 10 n'auront pas à travailler jusqu'à 64 ans et que ce problème de garder les seniors est une tâche qui ne va pas s'arrêter avec la réforme* ». Elle entend « améliorer la qualité de vie au travail et trouver les conditions du « *bon emploi* » en offrant des « *perspectives d'évolution* » aux salariés. Le ministre Olivier Dussopt a annoncé une loi de « *plein emploi* » pour le printemps.

Accord historique sur le partage des profits

La Première ministre loue l'accord « historique » qui vient d'être obtenu entre les partenaires sociaux sur la généralisation d'une redistribution des profits aux salariés des entreprises de 11 à 50 salariés sous la forme de participation, d'intéressement ou de prime défiscalisée de type « *prime Macron* ». 80 % des salariés seront couverts par un de ces mécanismes, la Première ministre insistant que « *jamais le partage de la valeur n'avait autant associé des entreprises de plus petite taille* ». Elle a promis aux syndicats et au patronat de « *respecter le compromis trouvé et d'en proposer la transcription fidèle et totale dans la loi* ». Nous ne pouvons que nous en réjouir.

Excédent financier historique de l'assurance chômage

Revenus dans le vert en 2022 les comptes de l'Unedic devraient afficher un excédent cumulé de 17 milliards sur 2023, 2024, 2025. Ce record absolu reflète en particulier l'amélioration de l'emploi, une prévision d'inflation moins sévère que prévu et, naturellement, la baisse des indemnités chômage.

Agirc-Arrco

Après un excédent de 2 M€ fin 2021, le report à 64 ans de l'âge de départ, le rebond économique et l'augmentation de la durée de cotisation pour partir au taux plein dégageraient près de 2,6 M€ en 2027 et 4,5 d'ici à 2030. Une partie de ces excédents financerait les « mesures d'accompagnement » prévues dans la réforme comme le maintien des conditions de départ pour les personnes invalides et l'aménagement des carrières longues.

Le Medef discutera de ces sujets avec les partenaires sociaux « dès le projet de loi connu ». Ils rediscuteront en particulier le système temporaire de *malus* mis en place pour redresser les comptes quand nécessaire.

Inflation

Elle devrait rester au voisinage de 6 % sur l'année, même si la Banque de France voit

une diminution à 4 % en fin d'année, puis 2,5 % en 2024 et 2,1 % en 2025. Ces hausses par rapport à la situation avant Covid reflètent essentiellement les prix de l'énergie (16 % en janvier sur 1 an) et ceux de l'alimentation (13 %). Les salaires n'ayant en 2022 pas augmenté autant que les prix, il n'est pas surprenant que le pouvoir d'achat ait baissé.

Deux autres repères économiques importants : faillite du commerce extérieur et hausse du coût de la dette publique

La balance commerciale de la France a enregistré en 2022 un déficit de 164 milliards d'€, en progression de 93 % par rapport à 2021. Cette « descente en vrille » s'explique par le choc sur les dépenses d'énergie et par le recul de nos exportations, lui-même expliqué par les pertes de compétitivité de notre appareil de production. La désindustrialisation de la France sur les 20 dernières années a évidemment pesé aussi. En conséquence la dette publique a augmenté de 33 % et restera douloureuse tant que les taux d'emprunt resteront élevés. L'État se finance actuellement à 10 % par rapport à 0 % début 2021... Nos enfants sont déjà pénalisés !

Pierre Lange

Santé

Réunion de la Commission Santé le lundi 9 janvier

▪ Restitution du CNR (Conseil national de la refondation) Santé :

Les quatre défis fixés par les pouvoirs publics étaient :

- Donner accès à un médecin traitant ou une équipe en particulier aux plus fragiles.
- Garantir la continuité des soins et répondre aux soins non programmés.
- Mobiliser les leviers locaux d'attractivité pour les métiers de la santé.
- Faire entrer la prévention dans le quotidien de tous les Français.

Ce qu'on peut dire avant d'énoncer quelques points essentiels qui sont ressortis de ces réunions, c'est que la population en général n'a pas été associée à ces échanges. Beaucoup de professionnels du monde médical, d'élus ont participé à ces vendredis de la santé. Gageons que certaines de ces préconisations seront introduites dans les nouveaux PRS (Plan régional de santé).



▪ Quelques mesures phares :

- Mettre en place des équipes soignantes/traitantes pluridisciplinaires, valoriser et communiquer sur l'offre des MSP (Maison de Santé Pluridisciplinaire)
- Apprendre aux professionnels de santé à travailler ensemble.
- Recrutement de professionnels au sein des Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS).
- Délégation de tâches auprès d'IPA (Infirmières en Pratique Avancée), pharmaciens, kinésithérapeutes.
- Apprendre aux patients à gérer leur pathologie chronique, centraliser la mise en relation des urgences, médecins, SOS médecins et mobiliser le DAC (Dispositif d'Accompagnement Concerté)
- Mettre en place lors d'hospitalisation un parcours de sortie, renforcer les compétences des infirmières en EHPAD.
- Travailler en réseau, favoriser le recrutement local, développer les réseaux de maîtres de stage et valoriser les passerelles entre les métiers.
- Instaurer une éducation citoyenne et faire entrer la prévention dans le quotidien de toute la population, développer le principe de chemin de vie, renforcer la thématique de la santé environnementale.

Bien d'autres points auraient pu être relatés. Il sera important que les représentants d'usagers que nous sommes agissions dans les différentes structures dans lesquelles nous siégeons et fassent entendre leur voix, pour que soient introduites dans les PRS les propositions jugées indispensables.

La Prévention devra être l'axe majeur de la politique de santé sans oublier l'impact de l'environnement sur la vie des populations.

C'est au niveau des territoires que nous devons agir, **la Santé c'est sur le Territoire que ça se passe !**

▪ La Prévention :

Au niveau de la France, le financement de la prévention ne représente que 2 % du PIB ce qui est très faible par rapport aux autres pays européens. Le manque de professionnels de santé devrait faire que la prévention soit le maître mot de toutes les actions engagées par les individus et les pouvoirs publics.

Les performances diminuent avec l'âge, mais si ce processus est inévitable, irréversible, des actions de prévention peuvent le retarder.

Pour le bien-vieillir il est important de lutter contre les facteurs de risque de perte d'autonomie, important de miser sur le dépistage des maladies, limiter les conséquences de certaines pathologies, réduire les handicaps en observant de bonnes pratiques.

Quelques exemples pour illustrer le propos :

- Entretenir sa forme, sa mémoire, ses liens avec les autres.
- Une alimentation équilibrée permet de rester en forme et d'être plus résistant face à la maladie, à contrario la dénutrition peut avoir des conséquences médicales graves. al santé.
- Au niveau des pouvoirs publics, ces 3 visites médicales inscrites dans le LFSS2023 pour les adultes âgés de 20-25 ans, 40-45 et 60-65 ans sont une décision intéressante ; comment sera-t-elle déclinée sur les territoires ?

La prévention au niveau de la santé mentale est un sujet d'une importance essentielle pour les personnes en souffrance, mais faute de ressources humaines les réponses ne sont pas satisfaisantes, tout ne se traite pas au niveau de la psychiatrie. La détection des fragilités dans certains milieux sociaux, chez les personnes en situation de vulnérabilité, les prises en charge sont plus que défailtantes.

Michèle Le Goff

FNAR



PARTENARIATS

- ☒ **Deux nouveaux concerts du CHŒUR de PARIS** les 25 et 26 mars, avec au programme deux **Stabat Mater** : un de Pergolèse et un de Schubert suivis de la Messe en sol majeur de Schubert également.

Les adhérents des associations membres de la FNAR bénéficient, selon les termes de notre partenariat, d'un tarif préférentiel, (réservations via Cityvent).

Retenez les deux dates :

- **Samedi 25 mars à 18h00** au Temple de Pentemont (Paris 7^e)
- **Dimanche 26 mars à 15h30** en l'église des Blancs Manteaux (Paris 3^e).

- ☒ **Un nouveau partenariat avec BELAMBRA CLUBS** permet aux adhérents des associations membres de la FNAR de bénéficier d'un taux de réduction minimum de 5 % en période de vacances scolaires, mais allant de 10 à 25 % hors congés scolaires, dans la **trentaine de Centres de vacances Belambra** en France, à la mer, à la montagne et à la campagne.

Signé : partenariat@fnar.info

Et n'oubliez pas de visiter le Salon des Seniors



où 170 exposants vous attendent au Hall 2.2 de la Porte de Versailles. L'inscription est gratuite à l'adresse suivante :

salondesseniors.com/infos-pratiques/demandez-votre-invitation/

Mesdames et Messieurs les présidents d'associations, merci de diffuser très largement cette Newsletter aux membres de vos instances nationales et à vos adhérents pour les informer sur les actions de nos fédérations en faveur des retraités !

À tous les destinataires : vous appréciez notre newsletter, faites-la connaître autour de vous !

Afin de ne pas interrompre la diffusion de l'AFJ, merci de nous signaler tout changement d'adresse mail !!!



Abonnez-vous au « Courrier des Retraités »



- 5 €/an pour 4 numéros si l'abonnement est collecté par votre association adhérente à la FNAR
- 10 €/an pour 4 numéros si l'abonnement est individuel

Contact : FNAR - 83/87 avenue d'Italie - 75013 PARIS

**Prochaine parution
le 4 AVRIL 2023**